

Séminaire « “Parler de foutre”. Dire le sexe dans les textes médiévaux »

Université de Rennes, 12 octobre 2023

**Faire l'amour en période menstruelle,  
un extrême danger,  
*d'après les textes de type "Secrets des femmes",  
XIIIe-XVe s***

**Nadia Pla**

Laboratoire MéMo  
(Centre d'histoire des sociétés  
Médiévales et Modernes)  
Université Paris-Nanterre

Il faut faire extrêmement attention à ne pas pratiquer le coït avec des femmes menstrueuses, parce que de ce fait un homme pourrait contracter la lèpre, et parfois une grande infirmité, parce que les veines traversent chaque organe jusqu'aux testicules, et quand ceux-ci sont blessés, tout le corps est rapidement blessé. Pour cette raison, Dia dit que si tu as approché sciemment une femme menstrueuse, tout ton corps sera infecté et très affaibli, et il faudra au moins un mois pour que tu le retrouves avec sa vraie couleur et force. Et, de même qu'une substance liquide colle à tes vêtements, de même cette fétidité corrompt tous les organes intérieurs de l'homme. Le vénérable Hippocrate dit à propos de la nature des hommes : Tu n'approcheras pas une femme menstrueuse, parce que l'air est corrompu par cette fétidité et tous les organes intérieurs de l'homme se retrouvent mêlés à elle.

Commentaire latin anonyme (début XIV<sup>e</sup> siècle) du *De secretis mulierum* (fin XIII<sup>e</sup> siècle), auteur anonyme.

## **I. Menstrues, sexe et lèpre : un scénario efficace**

(le scénario le plus courant dans les textes de type « Secrets des femmes »)

## **II. La principale victime : l'homme ou le fœtus ?**

(comparaison entre la victime la plus couramment désignée dans les textes de type « Secrets des femmes » et dans les autres textes médiévaux)

## **III. Un rendez-vous galant sanglant**

(un cas particulier dans les textes de type « Secrets des femmes » : une anecdote intime révélant la confusion entre sang menstruel et semence féminine)

## **IV. Fer tranchant, substances corrosives, et transfusion de sang contaminé : le danger extrême**

(un cas particulier dans les textes de type « Secrets des femmes » : le cas du fer dans la vulve)

## **V. Cas de conscience dans la chambre à coucher : du danger physique au danger moral**

(préoccupation contemporaine chez Albert le Grand et Thomas d'Aquin : pas d'inquiétude sur un danger physique, mais uniquement sur un risque de péché, qui n'est pas forcément où on l'attendrait)

## **VI. Bain de sang menstruel, femme poison, vierge massacreuse et souffle de sorcière : le succès du scénario de l'horreur**

(préoccupation contemporaine et plus tardive : des variantes du scénario, témoins de son ancrage solide)

## I. Menstrues, sexe et lèpre : un scénario efficace

(le scénario le plus courant dans les textes de type « Secrets des femmes »)

### *De secretis mulierum*

*Et caveat sibi quivis quod tunc non coeat, quia nocivum est. Prudentes vero mulieres sciunt se tunc custodire, et a viris separantur per tempus fluxus menstruorum.*

Et quiconque doit prendre garde à ne pas pratiquer alors le coït, parce que c'est dangereux. Mais les femmes prudentes savent alors se garder, et se séparent des hommes pendant la période du flux menstruel.

### *Secrets des femmes*

Pource se doivent bien garder les hommes de habiter avec telles femmes, par especial quant elles sont vieilles. Et croy que plusieurs deviennent lardres pour ceste cause, c'est assavoir quant les hommes engendrent enfans en femmes qui ont celle maladie, et en devienent souvent lardres eulx meismes. Item, ceulx qui ont la verge blessie et entamée, s'ilz habitent avec telles femmes, ilz sont en adventure de perdre leur membre. Et pour ce les femmes qui sont saiges et discrettes, se doit bien garder de habiter avec hommes quant elles sœuffrent celle maladie. Ceste rigle gardent bien encoire les Juifz, car ce leur est estroitement commandé en leur loy, c'est assavoir que les hommes n'aient compaignie avec leurs femmes qu'elles ne soient premierement lavees.

## *Secrets des dames*

Adonc je conseille a lomme quil se garde de habiter a femme qui a ceste maladie. Et saichez quil nest nulle qui ne le saiche bien que aultrement **lung ou laultre seroit en péril.**

## **Commentaire A du *De secretis mulierum***

*Et tunc est **nocium** cum eis coire, quia **pueri qui tunc concipiuntur, inclinantur ad morbum caducum, et ad lepram,** quia talis materia est ualde uenenosa.*

Et alors il est **dangereux** de pratiquer le coït avec elles, parce que **les enfants qui sont alors conçus** ont tendance à être atteints **d'épilepsie et de lèpre,** parce que cette matière est assez vénéneuse.

## **Prologue du commentaire A du *De secretis mulierum***

*Mouens fuit quidam sacerdos, qui rogauit dominum Albertum, ut sibi scriberet **librum de secretis mulierum.** Et hoc ideo, quia mulieres sunt tempore menstrui uenenosa, ita quod intoxicant animalia per visum, inficiunt pueros in cunis, maculant speculum bene tersum, et quandoque faciunt coeuntem cum ipsis **leprosum fieri, quandoque **cancrosum.*****

La cause motrice, c'est un certain prêtre, qui a demandé à maître Albert qu'il lui écrive un livre sur les secrets des femmes. Et cela pour cette raison que les femmes sont venimeuses en période menstruelle, si bien qu'elles intoxiquent les animaux par le regard, infectent les enfants dans leurs berceaux, tachent un miroir bien poli, et rendent celui qui pratique le coït avec elles **soit lépreux soit cancéreux.**

## II. La principale victime : l'homme ou le fœtus ?

(comparaison entre la victime la plus couramment désignée dans les textes de type « Secrets des femmes » et dans les autres textes médiévaux)

### Jérôme de Stridon, glose d'*Ezechiel* 18, 6

« *ad mulierem menstruatam non accesserit* »

*Si quis accesserit dicuntur concepti fetus viciū contrahere seminis ut leprosi et elephantici ex hac corruptione nascantur et feda in utroque sexu corpora parvitate vel deformitate membrorum.*

« vers la femme menstruée [le sage] ne doit pas aller »

Si quelqu'un y allait, on dit que les fœtus ainsi conçus contractent une difformité si bien qu'ils naissent lépreux ou atteints d'éléphantiasis à cause de cette corruption, et que leurs corps de l'un ou l'autre sexe sont laids avec des membres petits ou déformés.

### *Lévitique* (texte latin de Jérôme), 15 (24)

*si coierit cum ea vir tempore sanguinis menstrualis inmundus erit septem diebus et omne stratum in quo dormierit polluetur*

Si un homme a couché avec elle pendant le temps de son sang menstruel, il sera impur pendant sept jours, et tout lit dans lequel il aura dormi sera souillé.

**Pseudo Premier Concile de Nicée, « Eorumdem sanctorum patrum CCCXVIII sanctiones et decreta » (« Sanctions et décrets des 318 saints pères »), chap. VIII**

*Pariter et viris ex divino statuto illicitum est ad suas accedere uxores, quamdiu menstruis laborant, ne corpora sua et natorum elephantiasis et leprae morbo obnoxia reddant, quia ejusmodi sanguis tam patrum, quam filiorum corpora corrumpit.*

De même pour les hommes, il leur est interdit par statut divin d'approcher leurs épouses, lorsqu'elles souffrent leurs menstrues, afin que leurs corps et ceux de leurs fils ne se retrouvent pas exposés à la maladie de l'éléphantiasis ou de la lèpre, parce que le sang de cette sorte corrompt les corps tant des pères que des fils.

### III. Un rendez-vous galant sanglant

(un cas particulier dans les textes de type « Secrets des femmes » : une anecdote intime révélant la confusion entre sang menstruel et semence féminine)

#### *De secretis mulierum*

*Audivi enim semel in confessione societatis ab uno inquirente a me causam quare esset quod, quando ipse dormiret cum sua dilecta, et iuvenula et ipse iuvenis fuit, quod tunc ipse facto coitu inveniret ventrem suum usque ad umbilicum sanguine perfusum. Et timuit multum quia causam ignoravit, et non fuit ausus se retrahere a iuvenula dilecta propter amorem magnum inter eos. Ille autem fluxus non fuit fluxus menstruorum, sed seminis, hoc est, menstrui in coitu fluentis propter materie habundanciam. Accidit autem quandoque quod menstrua fluunt in coitu, et tunc aliquando prodest mulieri, aliquando nocet, secundum quod magis et minus habet de materia.*

J'ai en effet entendu une fois en confession un compagnon qui me demandait la cause pour laquelle, alors qu'il dormait avec sa chérie, laquelle était jeunette et lui-même était jeune, comme il venait de pratiquer le coït, il a trouvé son ventre jusqu'au nombril couvert de sang. Et il a eu très peur, parce qu'il en ignorait la cause, et il n'avait pas osé s'écarter de sa jeune chérie à cause du grand amour qu'il y avait entre eux. Mais ce flux n'était pas le flux des menstrues, mais de la semence, c'est-à-dire de la menstrue coulant pendant le coït à cause de l'abondance de la matière. Mais cela arrive quelquefois que les menstrues coulent pendant le coït, et alors parfois c'est utile aux femmes, parfois cela leur est nocif, selon qu'elle a plus ou moins de matière.



## IV. Fer tranchant, substances corrosives, et transfusion de sang contaminé : le danger extrême

(un cas particulier dans les textes de type « Secrets des femmes » : le cas du fer dans la vulve)

### *De secretis mulierum*

*Et sciatis, socii mei, quod, quamvis quedam mulieres causam huius rei occultent et occultam ignorent, cum quedam effectum cognoscunt et plura mala ex isto operantur cum vir cum eis in coitu est. Accidit quandoque viris lesio magna et gravis ex infeccione membri virilis per eas et per ferrum appositum, prout quedam meretrices docte sunt in isto et in aliis similibus.*

Et sachez, mes compagnons, que, bien que certaines femmes cachent la cause de ce phénomène et [que d'autres ?] comme elle est cachée l'ignorent, certaines en connaissent l'effet et plusieurs maux se produisent de ce fait lorsqu'un homme est en coït avec elles. Il arrive quelquefois à des hommes une lésion grande et grave venue d'une infection du membre viril par elles et par l'apposition d'un fer, dans la mesure où certaines prostituées sont expertes en cela et dans d'autres choses semblables.

## Commentaire A du *De secretis mulierum*

*Nota quod quaedam mulieres sunt ita cautae et astutae, accipiunt ferrum apponunt uulvae, et istud ferrum laedit uirgam, sed uir non percipit propter nimiam delectationem et dulcedinem uulvae, postea tamen sentit : ideo maxime cauendum est ne fiat coitus cum menstruosis mulieribus, quia exinde homo posset incidere in lepram, et quandoque in magnam infirmitatem, quia uena transeunt a singulis membris ad testiculos quibus laesis cito potest laedi totum corpus.*

Note que certaines femmes sont si rusées et fourbes qu'elles prennent un fer et se le mettent dans la vulve, et ce fer blesse la verge, mais l'homme ne s'en rend pas compte à cause de l'excès de plaisir et de douceur de la vulve, mais c'est plus tard qu'il le sent. C'est pourquoi il faut faire extrêmement attention à ne pas pratiquer le coït avec des femmes menstrueuses, parce que de ce fait un homme pourrait contracter la lèpre, et parfois une grande infirmité, parce que les veines traversent chaque organe jusqu'aux testicules, et quand ceux-ci sont blessés, tout le corps est rapidement blessé.

## Commentaire B du *De secretis mulierum*

*Quidam expositores dicunt, quod illud ferrum acutum sit et subtile: et quando mulieres patiuntur menstrua si tunc uiri cum eis coeant, solent aliquando uel propter uindictam, uel aliam malitiam uulnerare uirgam uirilem, et tunc menstruum existens in uulua mulieris, intrat tale uulnus, et inficit suo ueneno: uirga. n. est membrum porosum et rarum, ideoque talis materia cito imbibitur ab ipso: et quia ibi omnes uenae concurrunt, talis materia spargitur per totum corpus.*

Certains commentateurs disent que ce fer doit être aiguisé et effilé. Et quand les femmes subissent leurs menstrues, si alors des hommes pratiquent le coït avec elles, elles ont parfois l'habitude, soit par vengeance, soit pour une autre méchanceté, de blesser la verge virile, et alors la menstrue qui se trouve dans la vulve de la femme entre dans cette blessure et l'infecte de son venin; car la verge est un organe poreux et fin, et c'est pourquoi cette matière est rapidement absorbée par elle; et parce que toutes les veines convergent à cet endroit, cette matière se répand dans tout le corps.

## V. Cas de conscience dans la chambre à coucher : du danger physique au danger moral

(préoccupation contemporaine chez Albert le Grand et Thomas d'Aquin : pas d'inquiétude sur un danger physique, mais uniquement sur un risque de péché, qui n'est pas forcément où on l'attendrait)

### Albert le Grand (XIIIe s.), apostille sur *Ezechiel 18, 6*

*Adhuc autem. Multa sunt que lepram efficiunt, sicut uicinitas leprosorum, nutrimentum carnum melancolicarum que sunt ut carnes asinorum, quibus tamen non est peccatum mortale.*

*Adhuc. Morbus sunt et non culpa, nec est rationabile quod propter defectum naturale, aliquis peccet mortaliter utendo eo quod sibi iure debetur.*

*Propter hoc dicimus quod accedere ad mulierem menstruatam que uxor est, putamus non esse mortale peccatum*

Il y a beaucoup de choses qui donnent la lèpre, comme la proximité des lépreux, la consommation de viandes mélancoliques, comme l'est la viande d'âne, et par lesquels pourtant il n'y a pas de péché mortel.

Ce sont des maladies et non des fautes, et il n'est pas rationnel que, à cause d'une déficience naturelle, quelqu'un pèche mortellement en pratiquant ce qui lui est dû légalement.

À cause de cela, nous déclarons qu'approcher d'une femme menstruée qui est son épouse, nous ne pensons pas que ce soit un péché mortel

**Thomas d'Aquin, *Commentaire aux sentences de Pierre Lombard* (1254-1256),  
livre 4, distinction 32, question 1, article 2**

*Accedere ad menstruatam in lege prohibitum erat duplici ratione; tum propter immunditiam; tum propter nocumentum quod in prole ex hujusmodi commixtione frequenter sequebatur.*

Approcher une femme menstruée était prohibé dans la loi pour une double raison : d'une part à cause de l'impureté ; d'autre part à cause de la nocivité qui suit souvent pour la progéniture ce genre de relation.

*Mulier menstruata non debet esse viro peccandi occasio. Sed si viro petenti debitum, debitum ipsa non redderet, etiam tempore menstruorum, esset viro peccandi occasio: quia forte fornicaretur*

Une femme menstruée ne doit pas être une occasion de pécher pour l'homme. Or si, alors que l'homme demande le devoir, elle ne lui rend pas, même au moment de ses menstrues, c'est une occasion de pécher pour l'homme ; parce qu'il pourrait fornicar.

# **VI. Bain de sang menstruel, femme poison, vierge massacreuse, et souffle de sorcière : le succès du scénario de l'horreur**

(préoccupation contemporaine et plus tardive : des variantes du scénario, témoins de son ancrage solide)

## **1) Lien entre sang et lèpre**

- *Picatrix*, recettes magiques, XIIIe s
- traités de poisons, XIVE et XVe s
- Hildegarde de Bingen, XIIe s
- romans de chevalerie, XIIe s

## **2) Lien entre coït avec une femme et danger sanitaire pour l'homme**

- la pucelle venimeuse, XIIIe s
- la vierge massacreuse : *Cent nouvelles nouvelles*, XVe s

## **3) Lien entre contact avec une femme mal intentionnée et lèpre**

- *Malleus Maleficarum*, *Marteau des sorcières*, XVe s

## **Commentaire B du *De secretis mulierum* (début XIVE s)**

Une certaine jeune fille [...] avait tellement pris l'habitude de consommer du poison qu'elle était entièrement venimeuse ; et ensuite, par sa fréquentation, elle a tué de nombreux rois et seigneurs.

### **55<sup>e</sup> nouvelle (1456-67)**

Toutesfoiz, car il avoit tant labouré que plus ne povoit, il fut content d'aller querre son compaignon et l'amena devant elle, qui tantost le mist en besoigne, et le laissa ainsi que l'autre. Quand elle l'eut matté comme son compaignon, elle ne fut pas mains privée de luy dire son courage. Mais luy pryra, comme elle avoit fait l'aulture, d'amener vers elle ung aulture gentilhomme, et il le fist. Or sont ja trois qu'elle a laissez et desconfiz par force d'armes ; mais vous devez savoir que le premier gentilhomme se sentit malade et feru de l'epidimie

### ***Malleus Maleficarum* (Marteau des sorcières) (1486-87)**

Enfin dans le même diocèse, sur le territoire de la Forêt noire, une sorcière dit au bourreau qui la montait sur le tas de bois préparé pour son bûcher : Je te donnerai ton salaire. Elle lui souffla au visage et aussitôt frappé d'une horrible lèpre sur tout le corps, il ne survécut que quelques jours.

**Si vous voulez en savoir plus sur le  
corps féminin au Moyen Âge...**

Mon blog :

***Chemins antiques et sentiers fleuris***

(aussi sur facebook et twitter)



## Sources du corpus :

- *El De secretis mulierum atribuido a Alberto Magno*, José Pablo Barragán Nieto (éd., trad.), Porto, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales / Turnhout, Brepols, 2012.
- *Alberti Magni de secretis mulierum libellus*, Lugduni (Lyon), 1615. (exemplaire consulté : Paris, BNF, imprimé V21770) : contient le « commentaire A ».
- *Tractatus Heurici de Saxonia, Alberti magni discipuli, de secretis mulierum, in Germania nunquam editus*, Frankfurt (Francfort), Iohannes Bringerus, 1615. (exemplaire consulté : Paris, BNF, imprimé R10753) : contient le « commentaire B ».
- *Secrets des femmes : édition critique*, Jennifer Préfontaine (éd.), Mémoire, Université McGill, Montréal, 2006.
- *Ce sont les Secrés des dames deffendus à révéler, publiés pour la première fois d'après des manuscrits du XVe s.*, Alexandre Colson, Charles-Edmond Cazin (éd.), Paris, Edouard Rouveyre, 1880.

**Toutes les traductions du latin sur ce diaporama sont de Nadia Pla**  
(sauf traduction du *Malleus Maleficarum*, Amand Danet)